

## CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ACTIVATORS

### Préambule

**ECONUMA** est une plateforme numérique camerounaise destinée à favoriser et dynamiser la digitalisation des TPE (très petites entreprises) et PME (Petite et moyenne entreprises). Elle favorise également l'accès facile aux services digitaux pour les entrepreneurs, opérateurs économiques, porteurs de projets.

En clair, **ECONUMA** est un espace numérique qui réunit des prestataires de services digitaux et les TPE, PME, entrepreneurs, opérateurs économiques ou toute autre personne qui se recherche une expertise en matière de service numérique. L'objectif ici est de permettre à l'ensemble des demandeurs de services numériques de placer le numérique au cœur de leur stratégie et de leurs actions, y compris par la transformation de leur modèle d'affaires. Ceci à travers un accompagnement de qualité et de proximité.

**ECONUMA** c'est aussi une plateforme dans laquelle on trouve des lieux innovants (espaces de co-working, lieu de formation de recyclage du personnel à distance et en télétravail), des offres d'emplois dans le secteur du numérique, des offres de financement des projets (levée de fonds), une web télévision permettant de promouvoir le savoir-faire des prestataires de services numériques et valoriser la digitalisation des TPE ou PME, la dématérialisation de certaines procédures administratives ou encore un réseau social professionnel permettant aux prestataires de service « **ACTIVATORS** » de partager leurs données avec les demandeurs de service numérique « **NEEDERS** » en toute sécurité et confidentialité.

Pour assurer la fiabilité et la compétence avérée des prestataires de services numériques, il est obligatoire pour ces derniers de respecter, d'accepter et d'approuver les règles qui seront établies dans le présent document afin d'être autorisés à accéder à toutes les fonctionnalités de la plateforme **ECONUMA** et de jouir du statut d'« **ACTIVATORS** »

### Article 1 : OBJET DE LA CHARTE

La présente charte régit les conditions d'adhésions des entreprises dites « **ACTIVATORS** » à la plateforme **ECONUMA** tout en précisant les engagements de ces « **ACTIVATORS** » et les sanctions qui leur seront infligées en cas de non-respect de leurs engagements.

### Article 2 : DEFINITION DU TERME « **ACTIVATORS** »

**Est considéré comme « ACTIVATORS »** toute entreprise publique ou privées spécialisé dans la prestation des services numériques, ou qui vend du matériel numérique, ou encore qui exerce une prestation qui nécessite l'utilisation des outils numériques.

**Peuvent ainsi être considéré comme ACTIVATORS ici :**

- Des entreprises privées qui offrent des prestations de services numérique ou qui vendent du matériel numérique
  
- Des institutions ou entreprises publiques dont les services peuvent être exécutés à partir ou à l'aide de tout type de matériel numérique
  
- Des institutions publiques ou privées, des entreprises publiques ou privées, des banques, associations qui financent les projets des TPE/PME ou qui ont pour principal objectif la recherche du financement pour les TPE/PME.

### **Article 3 : CONDITION D'ADHESION A LA PLATEFORME ECONUMA**

Toute entreprise publique ou privée qui souhaite être enregistré sur la plateforme ECONUMA en qualité d'« **ACTIVATORS** » doit obligatoirement jouir d'une capacité juridique avérée c'est-à-dire être titulaire par exemple d'un matricule **RCCM** ou d'un récépissé de déclaration (pour les associations et organisation non gouvernementale), d'un siège social identifiable, d'un numéro de contribuable et d'un dirigeant connu.

Pour les banques elles devront être titulaire d'une autorisation communautaire et nationale d'exercer comme institution bancaire.

Aucune structure quel qu'elle soit ne peut adhérer à la plateforme **ECONUMA** si elle n'a pas d'existence légale.

### **Article 4 : ENREGISTREMENT SUR LA PLATEFORME ECONUMA**

Toute entreprise ou institution qui souhaite être enregistré sur la plateforme **ECONUMA** comme **ACTIVATORS** doit au préalable ouvrir un compte **ACTIVATORS** directement sur le site d'**ECONUMA**.

En cas de communication de fausses informations ou coordonnées de la part d'une entreprise ou institution lors de l'ouverture du compte, un délai de 48h est accordé pour régulariser la situation dès réception de la notification de l'information erronée. Passé ce délai, l'entreprise ou institution devra patienter 14 jours avant de tenter un nouvel essai.

En cas de quatre essais erronés successifs, l'entreprise ou l'institution devra adresser une recommandation en ligne à ECONUMA afin d'être autoriser à reprendre la procédure d'ouverture de compte **ACTIVATORS**

Les coordonnées ou données fournis par les entreprises ou institutions seront uniquement utilisés pour les cas évoqués dans les conditions générales d'utilisation d'**ECONUMA**.

## **Article 5 : ENGAGEMENTS DES ACTIVATORS**

Tout « **ACTIVATORS** » s'engage à travers la présente charte à :

- Répondre à la demande de l'entreprise qui le sollicite pour un accompagnement dans un court délai. Il est ainsi recommandé de mettre en place des systèmes de réponse automatique de prise en compte de la demande
  
- Réserver un accueil professionnel (courtoisie, rapidité dans l'interprétation des besoins du client aux entreprises qui sollicitent un service, clarté des réponses etc.)
  
- Communiquer de façon claire et en des termes compréhensibles sur la nature et la grille tarifaire des services et solutions proposées.
  
- Rediriger l'entreprise vers un autre **ACTIVATORS** s'il n'est pas lui-même en mesure de résoudre la demande d'un client.
  
- Respecter les obligations contractuelles établies avec son client via un contrat bien défini
  
- Faire un premier niveau de diagnostic gratuitement quelque soit la suite donnée
  
- Transmettre les informations à **ECONUMA** sur l'accompagnement qu'il réalise grâce à la mise en contact via la plateforme (type d'accompagnement ou type de transformation digitale choisie par le client, nombre d'entreprises accompagnées, taux de réussite de l'accompagnement ou la prestation exécutée, secteur d'activités des entreprises accompagnées). Ces informations ont pour objectif d'aider **ECONUMA** dans l'établissement des statistiques relatives au taux général de digitalisation des TPE/PME, le

nombre d'entreprises accompagnées ainsi que le type de besoin identifié. Ceci est valable également pour **ACTIVATORS** qui financent des projets des TPE et PME.

- Respecter la confidentialité de l'ensemble des données, coordonnées et renseignements (notamment pour ce qui est des données à caractère personnel et confidentiel) confiés par le client.
  
- Mettre à jour régulièrement leurs informations (pour les cas de changement qui surviennent au sein de leurs différentes structures)
  
- Obtenir une autorisation avant tout référencement d'un cluster d'innovation car tous les clusters d'innovations référencés par les activators doivent être autorisés par le propriétaire du dit clusters innovant sauf dans le cas où l'activators est lui-même propriétaire de ce cluster d'innovation

**Le non-respect des engagements du présent article entraînent des sanctions allant d'un avertissement à une suspension du répertoire des ACTIVATORS d'ECONUMA.**

**Avertissement : point 1,2,3,4,6 et 9 du présent article. En cas de récurrence des points 1,2,3,4,6 et 9 l'ACTIVATOR concerné recevra moins de demande de prestation**

- **Suspension définitive : point 5 et 8. Cette sanction ne peut être infligé qu'en cas de preuve concrète et indiscutable**

**Il est permis à tout ACTIVATORS de faire un recours devant la commission d'éthique et de recours d'ECONUMA afin d'établir sa culpabilité.**

## **Article 6 : SYSTÈME DE NOTATION DES ACTIVATORS**

Tout activators s'engage à se soumettre au système de notation qui sera fait par les **NEEDERS** en fonction de la qualité du service fourni.

Les activators ayant une meilleure notation seront classés dans la catégorie des entreprises les plus recommandés auprès des needers.